



Communiqué de presse

« La justice de classe s'abat toujours sur les militants CGT et sur les plus faibles ».

L'été a été marqué par l'accentuation de la criminalisation du mouvement syndical.

La justice de classe existe plus que jamais. Il suffit de s'en tenir aux faits, rien qu'aux faits pour ces deux derniers mois. La fédération des transports est l'objet d'atteinte à l'exercice du droit syndical de ses militants. La médiatisation du licenciement scandaleux de Vincent Martinez ne doit pas nous faire oublier la situation de notre camarade David WAEGEMACKER qui comparaitra devant le tribunal d'instance de Lille le 30 août à 14 heures.

La fédération des transports sera présente à ses cotés pour le soutenir dans cette épreuve. Les faits qui lui sont reprochés sont évasifs : l'élément que lui oppose la justice serait la dégradation au cours de manifestations contre la loi travail.

Après la validation par la ministre du Travail du licenciement du délégué CGT d'Air France, la condamnation des Goodyear à de la prison ferme, David WAEGEMACKER est à son tour menacé. Il a été placé sous contrôle judiciaire suite à une garde à vue de 54 heures dans l'attente de son procès. Quelle pratique !

Les militants de la CGT feront face à cette instrumentalisation de la justice par le gouvernement le 30 août devant le tribunal.

L'indépendance de la justice est posée. Une citation de Jean De La Fontaine illustre d'ailleurs parfaitement l'attitude revancharde du gouvernement :

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. »

Montreuil, le 29 août 2016

Contact : Jérôme VERITE au 06.76.05.96.71.